



Projet de réforme des retraites

7 mars 2023 : toutes les IEG à l'arrêt



Depuis le 19 janvier 2023, la mobilisation est et reste forte en France et dans nos industries électriques et gazières. L'ampleur des manifestations et la multiplication des grèves témoignent de l'exaspération croissante d'une très forte majorité des salariés et des Français face au projet du gouvernement.

Dans les Industries Electriques et Gazières, les quatre fédérations syndicales représentatives s'inscrivent dans la nouvelle journée d'action et de mobilisation interprofessionnelle du **7 mars 2023**.

Elles appellent à une journée « morte » dans toutes les entreprises* et donc, à un mouvement de grève le plus massif possible, à l'arrêt du travail par tous, et à des manifestations du plus grand nombre.

Bien entendu, le dialogue social sera de nouveau suspendu ce jour-là dans les IEG.

Contrairement à ce que voudrait faire croire le gouvernement et certains de ses relais, rien n'est encore joué. Le projet de loi n'est pas encore voté !

Il est encore temps pour le gouvernement de renoncer, et pour les citoyens, les salariés d'exprimer encore plus clairement leur désaccord massif.

Toutes et tous en grève et en manifestation le 7 mars 2023 !

La potentielle reconduction du mouvement le 8 mars sera débattue dans les assemblées générales du personnel. En cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes, ce sera l'occasion de rappeler que ce sont elles qui seront les premières victimes de cette réforme des retraites.



L'interfédérale invite toujours les agents à signer et à faire signer massivement la pétition en ligne.

Les fédérations FNME-CGT, CFE-CGC Énergies, FCE CFDT et FO Energie et Mines conviennent de se revoir à l'issue de cette nouvelle journée de mobilisation contre ce projet injuste et néfaste.

La mobilisation de l'ensemble des agents de notre régime spécial sera déterminante.

Dans les IEG, mobilisation générale le 7 mars !

Paris, le 27/02/2023

(*) Les intersyndicales se concerteront pour définir les modalités pratiques par entreprises.